

## Résolutions de l'assemblée générale ordinaire soumises au vote des clubs.

### Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2021 de Saint-Quentin adopte celui-ci.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le cabinet VALOXY, **approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021**, tels qu'ils lui ont été présentés.  
En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### Troisième résolution

#### Affectation du résultat de l'exercice 2021

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat négatif d'un montant de 44 636 € au poste « report à nouveau ».

### Quatrième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du comité régional de gymnastique des Hauts-de-France, l'assemblée générale ordinaire **fixe le prix global de l'affiliation pour la saison 2023/2024 à 55€.**

### Cinquième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du comité régional de gymnastique des Hauts-de-France, l'assemblée générale ordinaire fixe le prix global de la cotisation régionale pour la saison 2023/2024 à **11€.**

### Sixième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du comité régional de gymnastique des Hauts-de-France, l'assemblée générale ordinaire décide de fixer pour la saison 2023/2024 :

\* de fixer les tarifs et droits d'engagements pour les finales interdépartementales et régionales conformément au tableau ci-dessous, (prix en euros) :

	Individuels	Formations de deux à quatre gymnastes (synchro – duo – trio – quatuor)	Équipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
<b>PERFORMANCE</b> Catégories Nationales	12 € → 13 €	16 € → 17 €	19 € → 20 €

\* de fixer les tarifs et droits d'engagements pour les orientations interdépartementales et régionales conformément au tableau ci-dessous, (prix en euros) :

	Individuels	Formations de deux à quatre gymnastes (synchro – duo – trio – quatuor)	Équipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
<b>FEDERAL</b> Catégories Trophée Fédéral et Festigym	12 € → 13 €	16 € → 17 €	19 € → 20 €

NB : sous réserve de modification technique fédérale

de fixer les tarifs et droits d'engagements pour les autres catégories conformément au tableau ci-dessous, (prix en euros) :

	Individuels	Formations de deux à quatre gymnastes (synchro – duo – trio – quatuor)	Équipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
COUPE FORMATION GR GAM	6 € → 7€		

### *Septième résolution*

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du comité régional de gymnastique des Hauts-de-France, l'Assemblée Générale Ordinaire décide **d'adopter le budget de l'exercice 2023 tel que présenté.**

### *Huitième résolution*

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

VF Président-Secrétaire 18nov2022.